



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE  
**Culture • Communication • Médias**

## **Audiens, le groupe de protection sociale dédié aux professionnels de la culture, de la communication et des médias.**

### ***Son rôle, sa mission***

Audiens est le partenaire privilégié des employeurs, créateurs d'entreprise, travailleurs indépendants, salariés permanents et intermittents, journalistes, pigistes et retraités. Véritable groupe de services, il conçoit des solutions innovantes, adaptées aux spécificités de leurs métiers et parcours professionnels.

A travers sa dimension paritaire et son exigence d'innovation, le groupe se positionne en tant que référent social, porte-parole des industries de la culture et de la création.

### ***Nos 6 métiers***

#### **> La retraite complémentaire**

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (les cadres) et de l'Arrco (tous les salariés du secteur privé), dans un environnement professionnel où les salariés ont souvent des parcours singuliers.

#### **> L'assurance de personnes et de biens**

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

#### **> L'accompagnement solidaire et la prévention sociale**

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunions sur le retour à l'emploi, accompagnement des personnes en situation de handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

#### **> Le médical et la prévention santé**

Du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB.

#### **> Les congés spectacles**

Audiens assure la gestion des congés des artistes et techniciens employés de façon intermittente :

Recouvrement des cotisations auprès des employeurs et paiement des indemnités de congés payés aux bénéficiaires.

### **> Les services aux professions de la culture et de la création**

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de prestations, déléguées par les organisations professionnelles ou par l'Etat : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces activités renforce la dimension d'Audiens en tant que groupe de services.

### ***Une protection sociale adaptée aux professionnels du cinéma***

#### **Prévoyance et frais de santé**

La convention collective des exploitations cinématographiques prévoit un régime prévoyance depuis 1984, permettant aux salariés non cadres de bénéficier d'une couverture décès, arrêt de travail et invalidité. En matière de frais de soins de santé, Audiens a conçu, dans le cadre de la généralisation santé, Cinélio santé, comprenant le panier de soins et des renforts facultatifs.

### ***Audiens protège tous les intermittents***

Les organisations d'employeurs et les syndicats ont mis en place avec le Groupe Audiens un accord de prévoyance permettant aux artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel de bénéficier non seulement de garanties en cas de décès et d'invalidité, mais également :

- de la **Garantie Santé Intermittents**,  
une complémentaire santé dédiée aux artistes et techniciens du spectacle,
- du **Fonds collectif du spectacle pour la santé**,  
un fonds alimenté par les cotisations d'employeurs qui prend en charge une partie de la cotisation mensuelle de la complémentaire santé. Les artistes et techniciens profitent ainsi d'une couverture santé complète pour un coût raisonnable. Un dispositif d'accompagnement social et professionnel solidaire.

#### **Artistes et techniciennes du spectacle**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, celles-ci peuvent bénéficier d'une nouvelle indemnité journalière maternité, éventuellement complétée par une aide sociale.

### **> Le Fonds de professionnalisation et de solidarité des artistes et techniciens du spectacle**

Le Fonds de professionnalisation et de solidarité assure un accompagnement social à finalité professionnelle des artistes et techniciens fragilisés, relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ou ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation de l'assurance chômage, dans le but de sécuriser leur parcours professionnel et de favoriser leur retour à l'emploi. L'État a désigné le Groupe Audiens comme le gestionnaire des actions de soutiens professionnels.

#### **Audiens**

74 rue Jean Bleuzen – 92177 Vanves Cedex  
Tél. : 0 173 173 000  
[www.audiens.org](http://www.audiens.org)